

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 40
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

### ARRETE

#### Article 1

Délégation est accordée à Monsieur Jacky de MONTIGNY, Doyen de la Faculté des sciences de la vie, à effet de signer :

- En sa qualité d'ordonnateur délégué, tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget propre de sa composante en dépenses et en recettes, dans la limite des compétences déléguées à l'article 4.
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

#### a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant la Faculté des sciences de la vie à l'exclusion :

- des contrats impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des contrats se rapportant à un projet financé par la commission européenne,
- des conventions d'occupation temporaire,
- des transactions.

#### b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants et les contrats de recrutement des chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, de la Suisse et du Royaume-Uni),
- du recrutement et de la gestion des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion des personnels titulaires.

#### c) Etudes et Vie universitaire

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à l'inscription, à la scolarité, à l'organisation et à l'aménagement des examens et concours des étudiants relevant de la composante à l'exclusion :

- des diplômes,
- des conventions de stage à l'étranger des étudiants inscrits en formation initiale se déroulant hors des pays sans risques.

**Michel Deneken**  
Président

**Affaire suivie par**  
Cyrille Criqui  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78  
Cyrille.criqui@unistra.fr

Réf. : MD/CC/N° 2020

#### d) Relations internationales

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à la mobilité internationale à l'exclusion :

- des accords de coopération internationale,
- des demandes de subventions financières auprès des collectivités, en lien avec des projets internationaux,
- des réponses aux appels à projet dans le cadre des actions de coopération internationale en matière de formation,
- des documents officiels ERASMUS relatifs à la mobilité.

#### e) Hygiène et sécurité

La délégation porte sur tout document concernant la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la composante à l'exclusion :

- des demandes d'utilisation exceptionnelle de locaux,
- des déclarations d'effectifs,
- des autorisations de travaux,
- des permis de construire.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacky de MONTIGNY, Madame Sylvie FOURNEL, Vice-Doyen, reçoit délégation de signature.

#### Article 3

En cas d'empêchement de de Monsieur Jacky de MONTIGNY et de Madame Sylvie FOURNEL, délégation de signature est accordée à Madame Pauline DUDKA, Responsable administrative.

#### Article 4

Délégation de signature est accordée aux responsables de crédits, ci-dessous désignés, à effet de signer les bons de commandes et de certifier le service fait, relevant de leurs attributions.

NOM	PRENOM	QUALITE	CENTRE DE COUTS/ EOTP
GASS	Christophe	ASSISTANT INGENIEUR	VIE1LIJBOT et VIE6CO2
TOURNAY	Frédéric	ASSISTANT INGENIEUR	VIE1LIJBOT et VIE6CO2
MYSLINSKI-CARBON	Evelyne	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3PLFet VIE3DP1
SOUBITEZ	CLAIRE	INGENIEUR D'ETUDE	VIE3DP1 et VIE3PLF
MEIGNIN	Carine	PROFESSEUR	VIE3DP2
HERZOG	Etienne	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP3
NADALIG	Thierry	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP4
CAVARELLI	Jean	PROFESSEUR	VIE3DP5
DE MONTIGNY	Jacky	PROFESSEUR	VIE3DP6
FRITSCH	Valérie	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP7
VEINANTE	Pierre	PROFESSEUR	VIE3DP8
RENE	Frédérique	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP8
DARBON	Pascal	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP8
ROMIEU	Pascal	MAITRE DE CONFERENCE	VIE3DP8
MARTINEZ-MARTIN	Marion	INGENIEUR D'ETUDE	VIE6CO1
LARMET	Yves	Professeur	VIE5EXP

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de crédits, délégation de signature est accordée à Madame Pauline DUDKA.

**Article 5**

La délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'Université. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 08 octobre 2020

Le Président,



Michel DENEKEN

**Transmission à :** Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Monsieur l'Agent Comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.